

juin 2008

Bulletin Municipal

NORGES

La
Ville



AGENDA

13 juillet 2008

Fête communale.
animations l'après-midi, repas champêtre
Feu d'artifice, Bal

14 juillet 2008

Cérémonie au monument aux morts,
verre de l'amitié place de la source

24 août 2008

Commémoration en l'honneur des 4 résistants fusillés par
les Allemands au lieu dit « la liberté » situé sur la com-
mune de Norges la Ville
L'association : « Histoire et Résistance » vous convie à la
cérémonie et au verre de l'amitié qui suivra
à Savigny le Sec

11 novembre 2008

Mise à l'honneur d'un poilu à l'occasion de
la commémoration de l'armistice de 14-18

Dans ce numéro

Le mot du maire.....	3
L'équipe municipale.....	4
Le syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux.....	5
Le syndicat d'électrification et de réseaux téléphoniques.....	6
Le syndicat d'entretien et d'aménagement de la Norge.....	6
La Communauté de Communes Val de Norge.....	7
Le Centre Communal d'Actions Sociales.....	8
Le Comité National d'Actions Sociales.....	8
La cantine garderie.....	9
L'appartement de la mairie.....	10
Le local jeunes.....	10
Le cimetière.....	10
Le projet d'un terrain de BMX.....	11
L'implantation de jeux à l'école.....	11
Le comité consultatif « fleurissement ».....	12
Le lotissement « Derrière le Colombier ».....	13
Le Domaine des Antonins.....	14
Le projet de développement du golf.....	15
La bibliothèque.....	16
Informations de la gendarmerie.....	17
Le transport à la demande.....	18
Le site internet officiel de Norges la Ville.....	19

contact mairie

Secrétariat : Mme PLANES

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00 - 11h30
Mardi 17h00 - 19h00
Mercredi 9h00 - 11h30

Permanence du Maire

Mardi 18h00 - 19h00
sur rendez vous le samedi

Téléphone : 03 80 35 77 83

Télécopie : 03 80 35 77 93

mail : mairie.norges@laposte.net

Bulletin Municipal

ANNÉE 2008 - N°1

JUIN 2008

Le mot du Maire



Ce bulletin municipal est le premier de la nouvelle équipe élue en mars dernier.

Dans ce numéro spécial, nous avons souhaité vous présenter l'ensemble des syndicats intercommunaux dans lesquels notre nouvelle équipe s'est investie. Une part importante y est donc consacrée. Les prochains numéros feront bien entendu une large place aux associations communales.

Vous pourrez constater au travers des différents articles que les nouveaux élus se sont investis au-delà de la commune, permettant à Norges-la-Ville d'être bien représentée dans toutes les instances extra communales (Communauté de Communes, syndicat d'électricité, syndicat des eaux, syndicat de la Norge,...).

Bien entendu s'agissant d'une équipe entièrement renouvelée, nous avons surtout travaillé depuis notre élection à une prise de connaissance approfondie des nombreux dossiers.

Mais cela ne nous a pas empêchés de lancer quasiment tous les projets qui ont constitué notre programme électoral.

En effet, la commission communication a déjà fait un travail important en redynamisant le site internet officiel de la commune et en publiant ce bulletin semestriel comme nous nous y étions engagés. Elle prépare aussi la refonte des comptes rendus des conseils municipaux.

La commission urbanisme travaille au dossier d'implantation d'une maison de retraite et à la restructuration de l'ancien cimetière. Elle a aussi lancé la démarche de fleurissement de la commune en y associant des habitants volontaires.

La commission patrimoine et travaux a pris en charge la gestion des employés communaux, la réfection de l'appartement communal, la réalisation de menus travaux demandés depuis longtemps (panneaux de rue, bancs, plan de la com-

mune,...) et a demandé des subventions pour réaliser dès cette année la réfection de trottoirs.

La commission jeunesse et école prépare avec la Communauté de Communes l'ouverture de la cantine garderie et la création d'une salle d'activités pour les adolescents mais aussi l'implantation des structures de jeux dans la cour de l'école. Elle a lancé le comité spécifique pour la création d'un terrain de BMX et prépare la remise en état des aires de sport situées route de Savigny.

La commission des associations a repris la gestion de la salle communale, organise les festivités du 14 juillet et suit le rachat de la licence IV par la municipalité.

La commission finances a présenté un état financier à tous les conseillers et prépare une modification budgétaire dès septembre 2008 pour l'adapter à notre programme.

Certains projets sont déjà concrets et verront le jour dans l'été.

Je profite également de ces lignes pour vous inviter aux conseils municipaux qui se tiennent les premiers lundis de chaque mois. Venez y assister pour voir et entendre notre nouvelle équipe travailler et préparer les dossiers de demain.

Par ailleurs, l'ensemble des élus reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez sur la commune et les projets en cours. Des permanences sont tenues tous les samedis matin en mairie pour répondre à vos questions et entendre vos préoccupations. Elles ne permettent pas pour l'instant le traitement de problèmes administratifs mais elles vous donnent la possibilité de rencontrer un élu à des horaires pratiques.



Emmanuel CLOCHET
Maire



L'équipe Municipale

Maire :

Emmanuel Clochet

1^{er} adjoint en charge des employés communaux :

Claude Carré

2nd adjoint en charge des relations avec les associations et de la vie sociale :

Anne Marie Colombet

3^{ème} adjoint en charge des travaux :

Maurice Chebion

4^{ème} adjoint en charge des relations avec la jeunesse et l'école :

Guy Brebouillet

Les conseillers :

Jacques Beucler
Chantal Briquez
Christine Dajnak
Michel Derepas
Xavier Lacour
Muriel Lepoint
Christiane Nadisic
Stéphane Paquet
Pierre Renaud
Christophe Zehnder

Les différentes commissions

Commission finances : Michel DEREPA (responsable), Muriel LEPOINT, Christiane NADISIC, Stéphane PAQUET

Commission travaux et patrimoine : Maurice CHEBION (responsable), Chantal BRIQUEZ, Claude CARRE, Xavier LACOUR, Stéphane PAQUET, Pierre RENAUD, Christophe ZEHNDER

Commission urbanisme : Chantal BRIQUEZ (responsable), Christiane NADISIC, Claude CARRE, Michel DEREPA

Commission école et jeunesse : Guy BREBOUILLET (responsable), Christine DAJNAK, Christiane NADISIC, Jacques BEUCLER, Christophe ZEHNDER

Commission associations et vie sociale : Anne-Marie COLOMBET (responsable), Christine DAJNAK, Guy BREBOUILLET, Xavier LACOUR

Commission communication : Stéphane PAQUET (responsable), Chantal BRIQUEZ, Anne-Marie COLOMBET, Muriel LEPOINT Jacques BEUCLER

Présentation des syndicats et de la Communauté de Communes

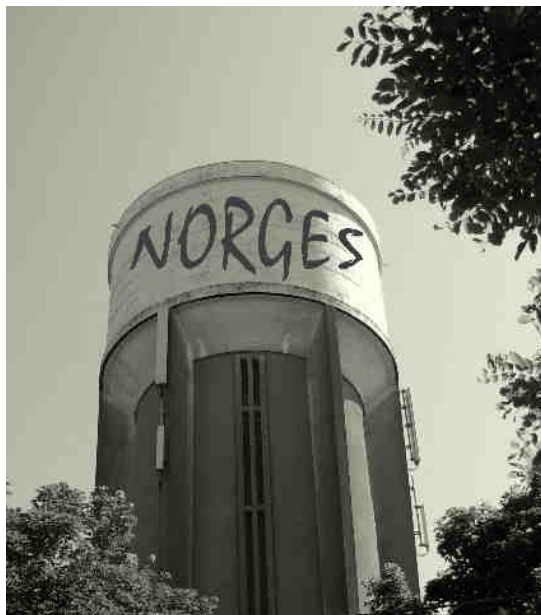
Le syndicat intercommunal d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien

Siégeant à Saint-Julien, ce syndicat regroupe 10 communes et est composé de 2 représentants par municipalité. Il a pour missions l'étude, la construction, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que des équipements s'y rapportant.

Le château d'eau, la station de pompage, près de la source à Norges, le réservoir nouvellement construit sont propriétés de ce syndicat.



Toute notre commune ainsi qu'une partie de Brétigny sont alimentés par la station de pompage de Norges.



La première réunion de ce syndicat a eu pour but de reconduire M. Michel LENOIR, maire de St Julien dans ses fonctions de président, M. Bruno BETHENOD (maire d'Arceau) deve-

nant vice-président.

Dernièrement le syndicat vient d'achever le raccordement de la station de pompage de Norges avec le réservoir de Valmy (qui alimente l'agglomération dijonnaise). Ce raccordement permet ainsi par mélange de diminuer le taux de nitrate des eaux captées à notre source.

L'eau du robinet ne fera donc plus l'objet de restrictions pour les enfants, les personnes âgées et femmes enceintes puisque son taux de nitrate est maintenant automatiquement maintenu conforme à la réglementation européenne.

L'autre préoccupation du syndicat est

la quantité d'eau disponible tout au long de l'année et la capacité de la station d'épuration. En effet l'augmentation de la population dans notre secteur pose de réels problèmes d'alimentation en eau potable et conduit également la station d'épuration de St Julien à la limite de sa capacité.

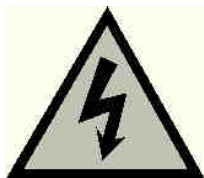
C'est pourquoi la construction d'une nouvelle station d'épuration à St Julien est déjà lancée et le projet en passe de se concrétiser dans les deux années à venir.

Les délégués :
Anne-Marie COLOMBET
Guy BREBOUILLET



*Les appareils de mesures du taux de
nitrates de la station de pompage*

Le Syndicat d'Electrification et de Réseaux Téléphoniques de Plombières les Dijon



Ce syndicat prend en charge techniquement et financièrement tous les travaux concernant le réseau électrique, l'éclairage public, l'enfouissement des lignes aériennes...des communes adhérentes dont fait partie Norges La ville. C'est en tout 37 communes qui adhèrent à ce syndicat. Pour information, 663 communes de Côte d'Or adhèrent au Syndicat Intercommunal des Collectivités Électrifiées de la Côte-d'Or (SICECO), un autre syndicat d'électrification.

Le SERT de Plombières-lès-Dijon garde donc un esprit « rural » conforme à la philosophie des communes qu'il gère. Sa faible structure permet de consacrer une forte

proportion du budget aux travaux.

Le programme de l'année 2008 représente un investissement d'environ 940 000 euros. Ce financement est assuré en majorité par les Fonds d'Amortissement des Charges

Les délégués titulaires :
Xavier Lacour (membre du bureau), Stéphane Paquet (membre suppléant à la commission d'appel d'offres)
Déléguée suppléante : Christine Dajnak

d'électrification alimentés par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics de distribution (EDF et les distributeurs concurrents) en fonction des consommations en kWh distribuées sur chaque commune.

Norges bénéficie ainsi chaque année de près de 12 500 € pour effectuer ses travaux sur le réseau électrique, montant cumulable d'année en année si aucune intervention n'est programmée. En 2008, le crédit de la commune s'élève à

près de 59 000 € ce qui va nous permettre de relancer un programme pluriannuel d'enfouissement de nos réseaux électriques.

Le conseil municipal décidera prochainement des priorités à donner pour ces travaux en tenant notamment compte des projets de voiries, de l'urbanisation à venir et des sommes disponibles auprès du syndicat.

Le Syndicat d'entretien et d'aménagement de la Norge

Ce syndicat intercommunal regroupe 15 communes dont le finage est traversé par la rivière, excepté Clénay. Chaque commune verse une cotisation fixée d'après l'importance de son bassin versant, ce qui représente une somme de 1 165,71€ pour Norges-la-Ville. Ce syndicat sera prochainement remplacé par un nouveau syndicat à vocation plus large regroupant le bassin de la Tille et celui de l'Arnison.

Le syndicat a lancé en 2005

un programme de restauration des berges de la rivière de sa source à son confluent avec la Tille et se terminera en 2009. Le montant de ces travaux exécutés par tranches s'élève à 270 000€, différentes équipes interviennent à des points différents du cours d'eau, Norges fait partie de la tranche 3 et les travaux devront commencer en juin ou au cours de



l'été. Les opérations concernent le traitement de

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

la végétation de berge par coupe de branches basses faisant obstacle au libre écoulement des eaux, l'abatage des arbres morts tombés ou tombant et l'élagage des arbres vieillissants. Ces travaux seront réalisés dans le plus grand respect des aspects écologiques et patrimoniaux de la rivière.

Chantal Briquez et Anne-Marie Colombet,

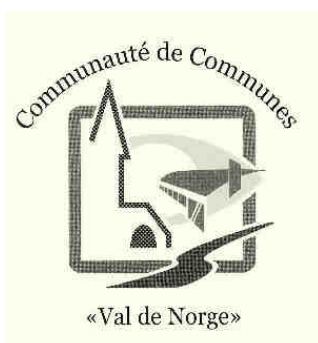
Les délégués titulaires :

Chantal Briquez, Christophe Zehnder

Délégués suppléants: Anne-Marie Colombet, Jacques Beucler

conseillères déléguées à ce syndicat ont participé à une réunion de terrain le 21 avril dernier, afin de se rendre compte de l'avancement des travaux qui viennent d'être

réalisés sur les berges du Gourmault, affluent de la Norge qui arrose Arc-sur-Tille. Par la suite, deux réunions par mois auront lieu sur le terrain.



La Communauté de Communes Val de Norge

Située au nord-est de Dijon, la Communauté de Communes "Val de Norge" regroupe 10 communes : Asnières les Dijon, Bellefond, Brétigny, Brognon, Clenay, Flacey, Norges la Ville, Orgeux, Ruffey les Echirey et Saint Julien.

La Communauté de Communes est composée de 42 membres dont un président et 10 vice-présidents. Lors de la première séance de la Communauté de Communes M. Ludovic Rochette, Maire de Brognon et Vice président du conseil général a été élu président tandis qu'ont été élus vice président les maires des 10 communes ainsi que Françoise Van Roy adjointe au maire de St Julien.

Le président et les vice présidents composent le bureau de la Communauté de Communes. Ce bureau agit sur certains dossiers par délégation.

La CC exerce de plein droit en lieux et place des communes les compétences suivantes :

- Le développement économique (gestion et entretien des zones d'activité, aménagement). Celle de Beauregard à Norges notamment.
- Le ramassage des ordures ménagères et la gestion des déchèteries (Norges et St Julien)
- L'entretien des voiries d'intérêt communautaires
- La prise en charge de tous les sujets autour des jeunes et de la petite enfance (cantine, garderie, centre de loisirs, maison des jeunes, école de musique, activités pour les assistantes maternelles,...)

Pour gérer toutes ces compétences la communauté a créé plusieurs commissions :

- **Finances** présidée par Michel Lenoir
- **Élimination, Valorisation des Déchets et environnement** présidée par Patrick Demaison
- **Enfance et Jeunesse** présidée par Françoise Van Roy
- **Culture, Communication & manifestations intercommunales** présidée par Elisabeth Stolz et Edith Jourot
- **Urbanisme Développement économique & Infrastructures** présidée par Michel Blanc
- **Développement des Coopérations Intercommunales** présidée par Emmanuel Clochet

Les représentants de Norges dans les commissions de la Communauté de Communes :

Commission des Finances :

Michel DEREPA

Commission Élimination, Valorisation des Déchets et Environnement :

Maurice CHEBION

Commission Enfance et Jeunesse :

Guy BREBOUILLET, Jacques BEUCLER, Christiane NADISIC

Commission Culture et Communication & manifestations intercommunales :

Chantal BRIQUEZ

Commission Urbanisme Développement économique & Infrastructures :

Stéphane PAQUET, Claude CARRE

Commission Développement des Coopérations Intercommunales :

Emmanuel CLOCHET (responsable), Christine DAJNAK

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

La Communauté de Communes est financièrement alimentée par une dotation de l'État et par la taxe professionnelle des communes membres. Son budget, équilibré pour l'instant, est

néanmoins fragile, les principales charges augmentant plus rapidement que les recettes.

Centre et comité d'action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le centre communal d'action sociale est une émanation de la commune qui œuvre dans l'action sociale. Ces actions viennent en complément de celles que le conseil général et d'autres collectivités ou institutions entreprennent dans la gestion et le suivi de situations difficiles.

Les ressources du CCAS, dans une commune comme Norges, sont exclusivement issues des subventions que lui verse le conseil municipal. Il y est tenu un budget selon les règles de la comptabilité publique et toutes les dépenses font l'objet d'un vote des membres, vote qui reste consi-

gné dans un registre des délibérations. Compte tenu de la nature des dossiers traités par

Les délégués « élus » :

*Christiane Nadisic
Anne-Marie Colombet
Guy Brebouillet
Jacques Beucler*

Les personnes nommées :

*Mme Jouan, Mme Cases,
Mme Viegaz et M. Faivre*

le CCAS, les délibérations restent confidentielles et ses membres sont tenus au secret professionnel.

Si une des actions tradition-

nelle du CCAS est de donner un peu de réconfort aux personnes âgées au moment des fêtes de fin d'année, il s'agit surtout tout au long de l'année d'apporter aide et assistance aux familles en difficulté sur la commune.

Le CCAS de Norges, présidé par le maire est composé de 4 conseillers municipaux et de quatre membres nommés par le maire.

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Le CNAS est réservé au personnel de la fonction publique territoriale.

Il peut être assimilé au comité d'entreprise pour les sociétés privées. Il offre divers avantages dans les domaines de :

- la Culture
- des loisirs
- des vacances
- des services

Et propose entre autres :

- des chèques culture pour les musées, les expositions.
- des chèques vacances
- des avantages financiers (prêts)

Le délégué :

*Claude Carré également représentant du
CNAS de la Communauté de Communes*

Les dossiers communaux en cours

La cantine garderie

Elle est créée par la Communauté de Communes du Val de Norge sur le site actuel de l'école de Norges la Ville qui était la seule commune à ne pas en posséder une à côté de l'école. Cette installation est le plus lourd investissement réalisé par la Communauté de Communes depuis sa création.

Le bâtiment est composé d'une salle de repos, de deux salles d'activités, d'une salle de restaurant avec sa cuisine et bien entendu de sanitaires et bureaux nécessaires à son fonctionnement. Un accès direct est réalisé entre le bâtiment et l'école. Le restaurant est dimensionné pour 80 enfants et sera utilisée par l'ADMR (cantine et garderie), par l'UFCV (centre de loisir le mercredi et pendant les vacances) et par l'école.

La cantine garderie ouvrira dès le mois de septembre 2008 et évitera ainsi aux enfants scolarisés sur Norges de devoir prendre le bus pour aller à la cantine à Brétigny.

De même, tous les enfants habitant Norges pourront bénéficier de la garderie matin et soir. Un bus assurera le transport entre Norges et l'école de Brétigny.



La cantine garderie



L'entrée



La salle de restaurant

L'organisation précise pour l'année prochaine se finalise entre les enseignants, la commune, la Communauté de Communes, l'ADMR et l'UFCV.

Afin de bien expliquer aux parents d'élèves concernés, une réunion s'est tenue le 26 juin dernier pour donner toutes les informations nécessaires.

L'appartement de la Mairie

Dans le cadre de son patrimoine bâti, la commune possède un logement de type T2 situé au dessus des bureaux administratifs de la mairie. Cet appartement est actuellement vacant, des travaux de réfection devant être effectués.



A cet effet, l'ancienne municipalité a lancé les travaux qui devraient se terminer dans le courant de l'été.

Dès le chantier terminé le logement sera remis en location pour un loyer mensuel compris entre 450 et 500€.

Le local jeunes

Des travaux avaient été lancés dans le rez-de-chaussée de l'ancienne mairie afin d'y aménager un local jeunes qui serait animé par la Communauté de Communes.

Plusieurs raisons nous ont conduits à arrêter ces travaux. Tout d'abord, le local ne remplit pas toutes les normes en matière de sécurité sauf à y faire des travaux conséquents non prévus. Ensuite son emplacement à côté du cimetière sous un logement occupé et

sur une placette très calme ne nous a pas paru très approprié. Enfin et surtout la Communauté de Communes n'a plus à ce jour qu'un seul animateur pour les 10 communes !

Néanmoins le dossier, important pour tous nos adolescents n'est pas abandonné.

Un autre local pourrait être proposé très prochainement. Le principal obstacle est maintenant le recrutement d'animateurs au sein de la Communauté de Communes

sous une forme qui reste à déterminer. En effet il n'existe plus aujourd'hui de possibilité pour recruter les emplois aidés qui remplissaient cette tâche auparavant, avec un moindre coût pour notre collectivité.

Toutes les 10 communes sont donc aujourd'hui dans l'attente des dispositions que pourra prendre la communauté afin de pouvoir disposer d'animateurs tout ou partie de l'année.

Le cimetière

La municipalité précédente a engagé un programme de restructuration de l'ancien cimetière qu'elle a confié au Groupe Elabor de Messigny. La première phase a constitué en un inventaire des sépultures en état d'abandon et dont la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans. Par un affichage en date du premier décembre 2004, les familles concessionnaires ont été invitées à rétablir ces sépultures dans un état d'entretien décent, faute de quoi, dans un délai de trois ans, 8 mois, 21 jours, la commune serait en droit de reprendre l'emplacement.

Le délai légal étant écoulé, la procédure de reprise dont le coût s'est élevé à 5 173 €, est terminée et la phase de restructuration et d'établissement d'un nouveau règlement peut débuter.

Des contacts ont été pris auprès de sociétés de travaux et de cabinet de conseil en architecture pour étudier les différentes possibilités pour faire

cohabiter de façon harmonieuse les anciennes tombes et les nouveaux monuments tout en les intégrant dans un décor végétal approprié au lieu. C'est un projet délicat, et le Conseil municipal, ne voulant froisser aucune sensibilité, se donne le temps de la réflexion.

Quant à l'aménagement du nouveau cimetière, il portera sur la mise en place d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire. Le règlement en vigueur sera actualisé.



Le projet d'un terrain de BMX



Depuis plusieurs années, la société LORIN utilise l'ancienne décharge située route de Savigny pour y déposer de la terre dans le cadre des nombreux chantiers de terrassement qu'elle réalise. Ces dépôts de terre permettent d'enfouir et donc de fermer cette

Dans ce contexte, nous avons choisi d'y aménager un terrain de BMX qui serait en libre accès pour les jeunes de notre commune et des environs.

Afin de réaliser au mieux cet aménagement un comité consultatif a été créé afin d'associer dans ce projet des élus mais aussi des pratiquants confirmés de cette activité sportive. Le travail de ce comité spécifique commence dès le mois de juillet, il s'agira dans un premier temps de visiter plusieurs sites similaires dans les communes de la Côte d'Or afin de voir ailleurs ce qui marche ou ne marche pas.

décharge à ciel ouvert conformément à la nouvelle réglementation.

Le comblement quasiment achevé se posait alors la question de l'utilisation de ce terrain, propriété de la commune sachant que la société LORIN se proposait de nous configurer le terrain comme nous le souhaitions.

Les membres « élus » :
Guy Brebouillet
Christine Dajnak
Stéphane Paquet
Christophe Zehnder
Les membres non « élus » :
nominations à venir

Ensuite les aménagements seront précisés, l'objectif étant de lancer le chantier de terrassement avant la fin de l'année 2008.

Implantation de jeux à l'école

Durant l'été une structure destinée aux enfants de maternelle sera implantée dans la cour de l'école. Cette structure, choisie en concertation avec les enseignantes, permettra de nouvelles activités aux enfants lors des récréations mais sera aussi accessible aux jeunes présents dans le centre de loisirs (UFCV).

Ce jeu sera implanté par des professionnels sur une dalle béton recouverte d'un socle en caoutchouc moulé. Conformément à la réglementation la structure fera l'objet d'une vérification de conformité lors de sa mise en service puis de contrôles périodiques par un organisme agréé. Cela représenta un investissement de près de 15 000 € pour la commune avec un coût de fonctionnement d'environ 500 € par an.

Toujours pour la rentrée du mois de septembre, une autre structure, plus modeste, sera implantée par la Communauté de Communes à l'entrée de la nouvelle cantine garderie. Les travaux seront réalisés en même temps que ceux prévus pour

l'école et feront l'objet du même suivi en terme de sécurité.

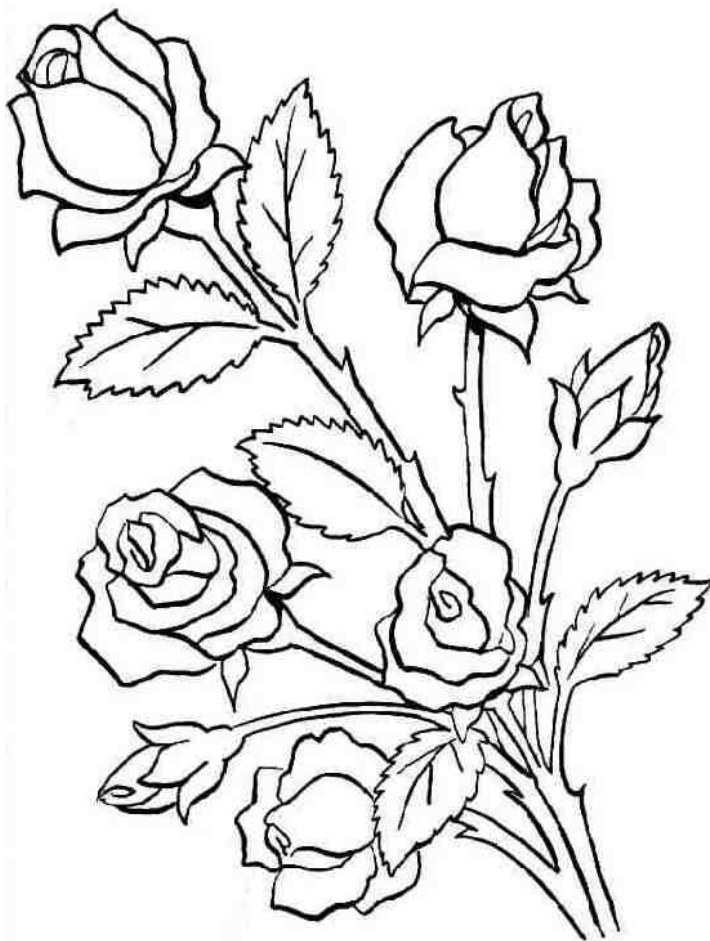
Conformément à nos engagements lors de la campagne électorale, un espace sera aménagé sous les arbres pour permettre aux parents d'attendre la sortie des classes de façon confortable tout en surveillant les bambins jouant sur la structure extérieure.



Structure dans la cour de l'école

Le comité consultatif fleurissement

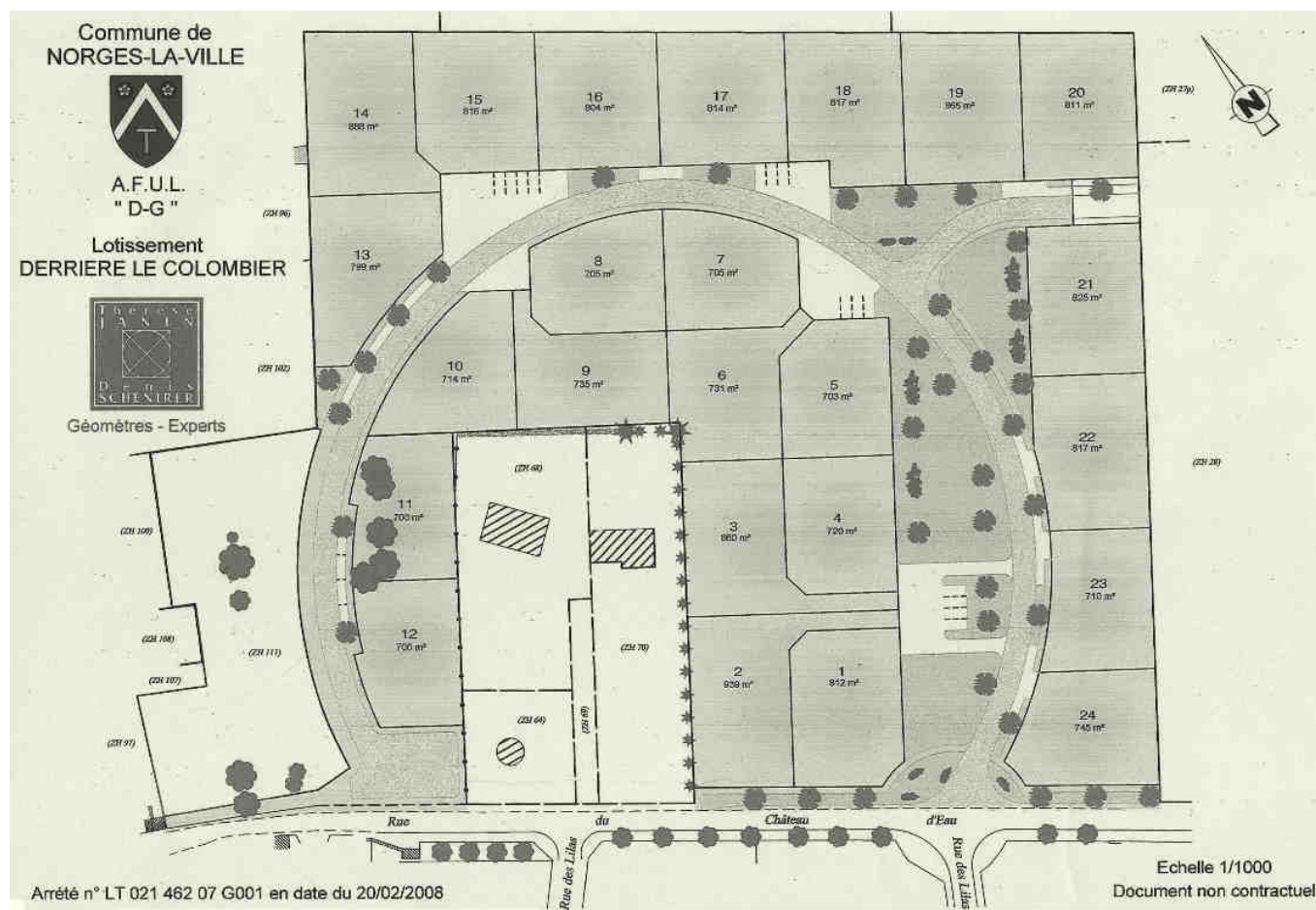
Améliorer le fleurissement du village a été un engagement que nous avons pris lors des dernières élections. Pour mener à bien cette tâche un Comité consultatif du fleurissement a été créé. Il compte quatre élus : Maurice Chebion, Anne-Marie Colombet et Christiane Nadisic, il est présidé par Chantal Briquez. Ce comité est ouvert aux habitants de la commune qui se seront faits connaître à la mairie, il se réunira en juillet pour déterminer l'esprit et les grandes lignes des actions futures. Celles-ci consistent à mettre en valeur les sites les plus originaux de notre commune et à enrichir ceux qui sont plus banals. Le style adopté lors de la mise en place des végétaux, et les variétés choisies devront créer un lien entre les zones anciennes du village, les zones pavillonnaires et la zone artisanale. Harmoniser, donner du caractère mais aussi simplifier l'entretien et économiser l'eau d'arrosage, offrir un décor tout au long de l'année, voilà posées les premières pistes de réflexion sur lesquelles les membres du comité seront appelés à travailler. Naturellement, ces projets demanderont plusieurs saisons pour être réalisés, néanmoins, les premières plantations débuteront dès cet automne.



Le comité consultatif pourra également s'appuyer sur la compétence d'un paysagiste professionnel. Ce dernier sera en mesure de proposer les aménagements et les végétaux correspondants bien aux attentes.

Les membres « élus » :
Chantal Briquez, Maurice Chebion, Anne-Marie Colombet et Christiane Nadisic

Les membres non « élus » :
nominations à venir



Le lotissement « Derrière le Colombier »

Messieurs Didier Davoine et Marcel Gay ont présenté à la municipalité leur projet de lotissement situé rue du château d'eau.

Les 24 lots seront vendus nus mais viabilisés, ils seront desservis par une voie circulaire à partir de la rue du château d'eau. Les parcelles sont d'une surface de 700 à 940 mètres carrés. Si le projet n'affiche pas de planning trop précis, les travaux de viabilisation devraient néanmoins commencer dès la fin de l'été pour aboutir à une mise en vente des parcelles début 2009. On peut estimer que les premières habitations seront terminées début 2010. C'est à ce moment que les travaux de finition du lotissement (éclairage public, espaces verts,...) seront réalisés.

Les rejets d'eaux pluviales de ce lotissement conduiront à un redimensionnement du réseau du lotissement des Lilas qui connaîtra donc lui aussi quelques travaux.

Cette nouvelle urbanisation rue du château d'eau repose la question des conditions de circulation dans cette voie étroite en particulier vers l'intersection de la route de Langre où le croisement des véhicules est difficile.

Une réflexion est donc lancée pour sécuriser la circulation piétonne de cette rue empruntée quotidiennement par de nombreux parents et enfants.

Le Domaine des Antonins

Le Domaine des Antonins est un ensemble composé de huit pavillons et trois immeubles comprenant 40 appartements du T2 au T4. Ces constructions sont proposées par ESPACE 2, une société immobilière d'envergure nationale.

Cet ensemble qui se veut « de standing » subit des retards liés au contexte économique de l'immobilier. Aujourd'hui seuls 12 lots sont vendus (10 appartements et 2 maisons) et il faudrait à cette société un minimum de 19 lots vendus pour pouvoir lancer les travaux de construction.

Les appartements et maisons sont proposés à un prix moyen d'environ 2 750 € le mètre carré.

Malgré ce contexte morose, ESPACE 2 envisage de lancer les travaux dès la fin de l'été.

La destruction de l'hôtel Tébalini a permis à la commune de racheter à la société Espace 2 la licence IV qui y était attachée. Les formalités liées à l'achat de cette licence doivent être finalisées avant la fin octobre pour que celle-ci garde toute sa valeur. Ensuite, la municipalité devra exploiter cette licence au moins une fois tous

les trois ans jusqu'au moment où elle pourra la revendre à un nouvel exploitant qui s'installera sur la commune.

Cette licence, achetée 2 000 €, doit donc être préservée pour faciliter une future installation sur le village.

La construction de ce complexe est aussi l'occasion pour la commune d'élargir la route de Savigny à l'intersection de l'ancienne route de Langres. Le contrat de cession des terrains nécessaires sera prochainement établi.



photo montage des immeubles

Le projet de développement du Golf

Le golf de Norges est un golf très renommé grâce aux tournois prestigieux qui s'y déroulent mais si son terrain est de très bonne qualité, ses installations sont maintenant vétustes et même si sa situation financière s'améliore, il reste tous les ans déficitaire.

C'est pour ces raisons que les propriétaires actuels (MM. Girard, Lafitte et Liébé) souhaitent développer l'activité en y implantant un hôtel. Ce projet hôtelier permettant selon leurs estimations de rendre rentable et donc pérenne l'exploitation du golf.

L'investissement étant très lourd, l'apport financier sera apporté par les bénéfices dégagés par l'implantation d'un lotissement de standing de 35 pavillons.

Un accord a été signé le 23 juin dernier avec les sociétés Vinci et Home Business. Vinci s'engageant à construire l'hôtel qui sera donné en gestion à la société Home Business. Cet accord oblige les promoteurs du projet à construire l'hôtel et pas uniquement le lotissement comme on pouvait le craindre.

Le projet « Norges Resort » présente bien entendu des intérêts indéniables pour notre village. Il s'agit notamment de la création de plusieurs dizaines d'emplois, d'une image valorisante et de retombées économiques substantielles pour la commune (taxe de séjour, taxe foncière et d'habitation) et la Communauté de Communes (taxe professionnelle).

Il permettra aussi aux Norgeois de profiter à des tarifs spécifiques du Golf, des tennis, du spa et des autres installations prévues dans le cadre de

ce projet.

Par contre le projet présente aussi plusieurs inconvénients qu'il ne faut pas sous estimer. La création d'un lotissement éloigné de la commune peut à terme nous conduire à des frais importants (voirie, réseau électrique,...). Mais surtout plusieurs questions liées à l'environnement et à l'eau se posent. En effet le golf est il la principale source de pollution en nitrates de la Norge ? Les ressources en eaux étant res-

treintes sur nos communes, le golf, très important consommateur, ne va-t-il pas nous conduire à une pénurie en période de sécheresse ?

Bref ce dossier ne doit pas être mis en œuvre sans approfondir son

impact sur notre territoire, c'est pour cette raison, qu'en complet accord avec les services de l'État, la commune a demandé aux propriétaires du golf d'apporter des compléments d'informations sur leur projet et de réaliser avec le syndicat des eaux de Clénay-Saint Julien des études complémentaires.

Dans ce contexte les commissions urbanismes et finances travaillent avec le bureau d'études du projet « Norges Resort » pour approfondir tous les sujets nécessaires.

Ce n'est qu'après s'être assuré de la nature des impacts environnementaux pour notre commune que le conseil, sans doute en fin d'année, pourra donner ou non son autorisation pour le lancement de ce projet.



*photo montage
de l'hôtel*

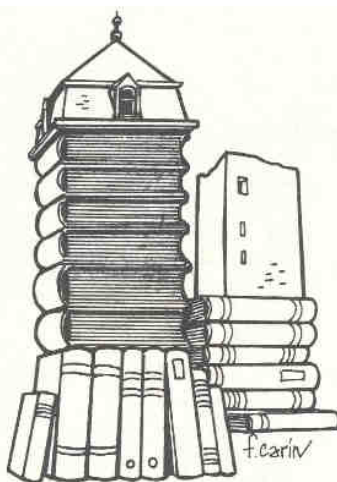
Les informations diverses

La bibliothèque

Le point fort de ce premier semestre 2008 a été l'installation du logiciel Microbib acheté par la mairie dans le but d'améliorer le fonctionnement de la bibliothèque. Pour se familiariser avec ce nouvel instrument, les neuf bibliothécaires ont bénéficié de deux jours de formation. Il leur a fallu ensuite suspendre l'accueil du public afin de rentrer les 4442 livres dans l'ordinateur et de créer pour chacun une fiche regroupant toutes les données de l'ouvrage. Ce chiffre paraîtra peut-être énorme à ceux qui ne fréquentent pas la bibliothèque sur les rayons de laquelle 232 livres achetés en 2007 ont rejoint les 115 donnés par des lecteurs. Ces lecteurs sont au nombre de 146 adultes et 83 enfants. Les élèves scolarisés sur Norges sont, de plus, accueillis une fois par quinzaine pour les classes élémentaires et une fois toutes les trois semaines pour les maternelles. Des parents bénévoles accompagnent les institutrices.

Le point fort du second semestre sera l'exposition qui cette année portera sur les différentes fêtes célébrées dans le monde. Elle aura lieu le week-end des 15 et 16 novembre et proposera comme d'habitude, différentes animations autour des livres.

En 2009, la bibliothèque aura trente ans. En effet, cela fera trois décennies que l'association "Norges Animation" créée l'année précédente, avait installé des rayons pour y aligner les livres que mesdames Chanet et Guillemard prêtaient



aux lecteurs chaque mercredi. Cette première bibliothèque se trouvait dans un préfabriqué; d'associative elle devint communale avec son installation de l'autre côté de la rue des sources, au-dessus de la nouvelle mairie.

Pour fêter cet anniversaire, les bibliothécaires ont décidé de mettre en place une exposition évolutive qui sera complétée tout au long du premier trimestre de l'année. Elle retracera les événements qui se sont déroulés pendant toute cette période. Les lecteurs seront

invités à enrichir cette recherche par l'apport de souvenirs et de témoignages plus personnels. Cette évocation sera présentée au public dans la salle polyvalente lors d'une fête anniversaire durant laquelle bibliothécaires et municipalité accueilleront les habitants.

*La bibliothèque est ouverte :
le mercredi de 16H45 à 18H45,
le jeudi de 9H30 à 11H,
le vendredi de 18 à 19H,
et le samedi de 13H30 à 15H*

*Elle se trouve au premier étage
de la mairie, accès par la gauche
du bâtiment.*

Informations de la Gendarmerie Nationale de Messigny et Vantoux

Comme tous les étés, la gendarmerie réalise l'opération :

« TRANQUILLITE VACANCES ».

Pour en bénéficier, il vous suffit de déclarer à la gendarmerie de Messigny et Vantoux vos dates d'absence. Lors de leur patrouille, ils pourront ainsi vérifier que votre habitation n'a pas subi de cambriolage. Un imprimé disponible en mairie peut leur être adressé.

Norges la Ville, comme les communes du secteur étant particulièrement touchée par les cambriolages quelques mesures simples peuvent vous protéger.

ATTENTION AUX ISSUES

- Veiller à la fermeture des portes. Fermez toujours à double tour
- Pensez aux barreaux sur les petites fenêtres
- N'hésitez pas à renforcer votre entrée par une ou deux serrures supplémentaires

ATTENTION AUX CLES

- Ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles (paillasons,...)
- Ne portez jamais votre adresse sur votre porte-clés

SOYEZ VIGILANT

- Laissez une apparence habitée à votre habitation (faites relever votre courrier, le soir laissez une lumière allumée si vous sortez...)
- Faites attention aux allées et venues des personnes étrangères au quartier
- Prenez garde à la visite d'individus se présentant sous des prétextes divers
- N'hésitez pas à appeler immédiatement en cas de doute ou d'anomalie constatée

CE QUI ATTIRE LES VOLEURS

- Mettez dans un coffre à la banque vos objets de valeurs (bijoux, argent,...)
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent
- Faites des photographies de vos objets de valeur
- Gardez les factures de votre matériel hifi, vidéo, informatique
- Notez les numéros de vos chèquiers en cours, vos numéros de compte...

Dès la découverte d'un cambriolage :

- Prévenez immédiatement le **17**
- **Ne touchez a rien** en attendant l'arrivée des gendarmes
- Si vous avez mis en fuite les cambrioleurs informez les gendarmes sur **leur direction, leur véhicule,....**
- Prévenez **votre banque** si des moyens de paiement ont été dérobés

**LA DELINQUANCE N'EST PAS UNE FATALITE
contre laquelle nous ne pouvons rien et il faut
prendre conscience que
« cela n'arrive pas qu'aux autres »**



Le transport à la demande

Le Conseil Général a développé un service de transport à la demande qui vient compléter les dessertes assurées par le réseau TRANSCO.

Sur le Nord Dijonnais, le service fonctionne du lundi au vendredi (sauf jours fériés) en dehors des heures de circulation des autocars selon les plages suivantes :

Le matin : de 6h00 à 6h30 et de 9h30 à 12h00
L'après-midi : de 14h à 16h et de 19h00 à 20h00
Il s'effectue entre les communes suivantes :

- ⇒ ASNIERES-LES-DIJON
- ⇒ BELLEFOND
- ⇒ BRETIGNY
- ⇒ CLENAY
- ⇒ DIJON
- ⇒ MESSIGNY-ET-VANTOUX
- ⇒ NORGES-LA-VILLE
- ⇒ RUFFEY-LES-ECHIREY
- ⇒ SAINT-JULIEN
- ⇒ SAVIGNY-LE-SEC

(Les demandes de transport à l'intérieur d'une même commune ne sont pas recevables).

Les voyageurs valides sont déposés uniquement aux points d'arrêts TRANSCO. Les personnes à mobilité réduite peuvent quant à elles être déposées à leur domicile ou à l'adresse de destination.

Le service de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h au numéro vert 0800.21.32.33 (gratuit).

Auparavant, vous devez souscrire un abonnement qui donnera lieu à l'ouverture d'un compte de sections qui vous permettront de voyager à bord de ces services. Le montant d'une section est de 0.67 €.

Selon la distance parcourue, votre trajet vous coûtera 2 ou 3 sections.



L'abonnement que vous souscrirez donnera lieu à l'ouverture d'un compte qui sera crédité au minimum de dix sections soit 6,70 €.

Attention, l'ouverture d'un compte nécessite un délai de 8 jours !.

La réservation est obligatoire et doit être effectuée au plus tard à 12h00 la veille de votre voyage.

Information et réservation

N° vert : 0800 21 32 33

(appel gratuit)



La page d'accueil du site

Le site internet officiel de Norges la Ville

Depuis quelques années la Communauté de Communes du Val de Norge a doté l'ensemble des communes adhérentes d'un support internet leur permettant ainsi de diffuser l'information avec une réactivité que ne permet pas la communication écrite.

Ce site officiel est au service des habitants de la Commune, comme de ceux qui s'intéressent à notre village. Vous y trouverez notamment l'actualité communale, les rapports du conseil, des informations pratiques...mais également les derniers articles parus dans le Bien Public.

Encore en cours de construction ce site s'étoffera au cours des mois à venir.

Il est bien sûr ouvert à l'ensemble du monde associatif. Outre leur présentation, le lien internet vers leur propre site, les associations peu-

vent faire part à tout instant de leurs articles concernant les manifestations à venir ou survenues dans le village.

Les habitants peuvent également apporter leur contribution par des articles d'intérêt général (proposition de covoiturage etc.) mais également transmettre toutes leurs suggestions à l'adresse :

siteofficiel.norges@orange.fr.

Pour l'information au quotidien rendez vous donc sur :

www.norges.fr

NORGES

La Ville

